

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ADMINISTRATION GENRALE** : Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : Claudine PERROT-BERTON

NOTE DE SYNTHÈSE

La politique sociale de Vienne Condrieu Agglomération comprend les éléments suivants :

- l'adhésion au Comité National de l'Action Sociale (CNAS),
- la participation de l'employeur aux tickets restaurant,
- la participation de l'employeur à une garantie maintien de salaire,
- la fourniture des chèques cadeaux et/ou chèques vacances,
- une subvention à l'Amicale du personnel.

Le CNAS apporte des prestations sociales, culturelles, familiales et de loisirs pour les personnels de la Fonction Publique Territoriale et leurs familles. La convention d'adhésion au CNAS a été signée lors de la création de Vienne Condrieu Agglomération en 2018 et est renouvelable par tacite reconduction.

Tous les 6 ans, suite aux élections municipales, les adhérents du CNAS sont amenés à renouveler leurs délégués locaux :

- un délégué représentant les élus,

- un délégué représentant les agents. Un agent de la Direction des Ressources Humaines assure cette fonction et est également correspondant du CNAS auprès du personnel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et plus précisément son article 9,

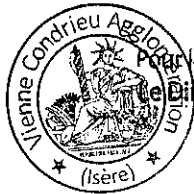
VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 1^{er} septembre 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE Madame Claudine PERROT-BERTON, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

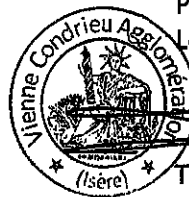
Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020 et a été publiée le 18 SEP. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS